

Référence dossier : PUniq/2022/03

Objet : réaction du Gracq de Braine-le-Comte au projet de permis unique pour un projet situé Avenue du Stade 1 à 7090 Braine-le-Comte et ayant pour objet « la démolition de constructions existantes accueillant les locaux sportifs et les anciennes tribunes, construire un centre sportif hébergeant un restaurant, une brasserie, salle de réception/réunion, 10 terrains de padel couverts et non couverts ainsi que 3 terrains de soccer-foot et aménager les abords, en ce compris la création des différentes poches de stationnement. »

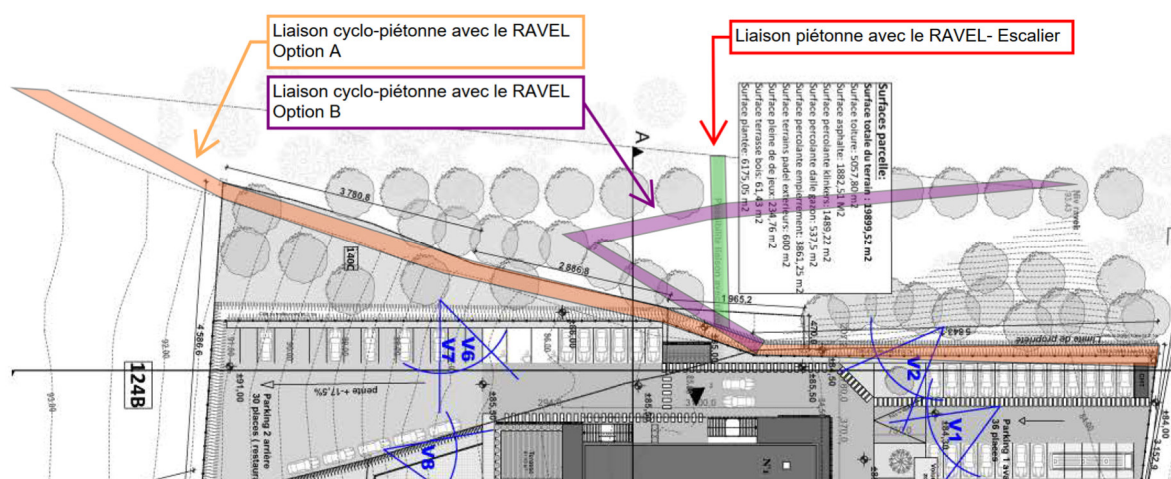
Le Gracq de Braine-le-Comte prend connaissance de l'enquête publique liée à la réalisation d'un projet de centre sportif à l'avenue du stade. Le Gracq, association de défense des cyclistes au quotidien, est particulièrement attentif aux impacts des projets urbanistiques sur la mobilité, tant au niveau de la circulation que du stationnement. La locale Gracq de Braine-le-Comte a donc souhaité répondre à cette enquête publique.

De manière globale, le Gracq est positif à l'idée que des infrastructures sportives s'ajoutent à celles existantes sur le territoire. Il y a là une plus-value importante pour la population. Nous souhaiterions toutefois que certains points soient mieux étudiés et intégrés au projet :

1. Connexion au RAVEL

Le demandeur fait allusion à la situation actuelle du RAVEL. Cette portion de l'ancienne ligne de chemin de fer est actuellement uniquement piétonne. Les plans semblent indiquer qu'une liaison avec un escalier sera réalisée. Nous sommes évidemment favorables à ce que celle-ci soit réalisée.

Toutefois, il ne faudrait pas oublier que, à court terme, la Ville souhaite rendre cet itinéraire cyclable. Il y a donc là une opportunité évidente qui consiste à relier le RAVEL au projet et à l'Avenue du Stade en prenant en compte cette future cyclabilité. Sous réserve d'une vérification des altimétries, il nous semble que les propositions ci-dessous sont tout à fait réalisables.



Il faut noter la nécessité que cette connexion soit publique et accessible en permanence afin de servir au plus grand nombre y compris lorsque le centre sportif n'est pas ouvert. Elle doit donc être située à l'extérieur d'une éventuelle clôture de terrain. Il va de soi que le fossé actuellement prévu devrait également être adapté.

2. Nombre d'emplacements vélos

Le demandeur met en avant dans son projet le fait que le centre sportif se doit de mettre un avant le stationnement vélo. Il prévoit dès lors de le placer à proximité de l'entrée des infrastructures. Nous abondons également en ce sens mais souhaiterions que le nombre de ces stationnements soit en adéquation avec les capacités desdites installations et le potentiel cyclable du site. De plus, penser à la visibilité de ce stationnement vélo par les utilisateurs du centre sportif serait intéressant afin d'augmenter le contrôle social, réduire le risque de vols de vélos et, par ce fait, augmenter l'attrait de ces parkings.

Concernant la capacité, nous proposons un calcul basé sur la Cémathèque 46 (vademecum vélo bruxellois page 33). On peut estimer le nombre de places à minimum 30 pour un tel projet, qui comprend de l'Horeca, du sport et des visiteurs lors d'événements. Idéalement une partie de ces emplacements devra être couverte, et un local vélo spécifique devrait être mis à disposition du personnel.

Source :

<http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/Centre%20de%20doc/CeMathèque/cematheque46.pdf>

3. Mobilité générale

Le projet tel que proposé drainera un public en grosse quantité. Le passage sous le tunnel de l'Avenue du Stade est déjà relativement dangereux en l'état ; il est clair que l'augmentation du trafic ne peut qu'accentuer cette problématique.

Nous souhaitons que la Ville puisse prendre ceci en compte afin de trouver des solutions adéquates permettant au projet de s'implanter sur la parcelle sans toutefois mettre en danger les usagers cyclistes de ce tronçon de voirie.

Une augmentation de la visibilité ou de l'éclairage pourraient par exemple être envisagés. Ce point met toutefois en avant qu'une liaison avec le RAVEL est essentielle. De plus, si l'avenir devait permettre à la Ville de développer des projets sur la parcelle 'Catala' ; il serait opportun d'analyser la possibilité de passer sous le RAVEL jusqu'à la connexion entre l'Avenue du Stade et le RAVEL tel que nous le proposons dans cet avis. Ceci permettrait d'éviter le tunnel pour la plupart des cyclistes brinois et augmenterait l'accessibilité cyclo-piétonne du projet du demandeur.

Enfin, afin de conserver des conditions de circulation correctes sur l'avenue du Stade et de garantir la sécurité des piétons, il paraît indispensable de rappeler aux automobilistes l'interdiction de stationner sur voirie et de protéger physiquement les trottoirs du stationnement sauvage. Lors d'événements ponctuels de plus grande ampleur, le porteur de projet et la Ville devront coopérer pour proposer des stationnements temporaires et des balisages piétons / cyclistes afin d'éviter l'engorgement du quartier.